

Autorisation droit à l'image

Entre

L'Université de Bretagne Occidentale domiciliée
3 rue Matthieu Gallou - CS 93837 - 29238 Brest Cedex 3
représentée par son Président, M. Pascal Olivard

et

Nom.....

Prénom

étudiant·e à l'UBO, inscrit·e en (indiquez votre formation)

.....
.....

1. L'étudiant·e

- Autorise
 N'autorise pas

l'UBO à fixer et à reproduire l'image de l'étudiante(e) pour la réalisation de la carte d'étudiant(e), pour son utilisation au sein de trombinoscopes à l'usage de l'UBO ainsi qu'à conserver la photo d'identité pour archivage.

2. L'étudiant·e

- Autorise
 N'autorise pas

l'UBO à reproduire, à diffuser, publier ou utiliser les photographies et/ou vidéos prises lors de ses présences sur le site de l'UBO ou lors d'activités liées à son cursus au sein de l'UBO.

La présente convention est consentie à titre gratuit pour tout support de communication non commerciale (papier, télé-diffusée, internet et réseaux sociaux) à usage d'information sur les formations, la recherche, la vie étudiante. La cession est sans limite de temps.

Par la présente, l'étudiant·e reconnaît être informé·e du droit dont il ou elle dispose de rectifier ou retirer l'autorisation accordée. Elle est valable pendant toute la période durant laquelle l'étudiant(e) est inscrit(e) à l'UBO.

Fait à Brest, le

Pour l'UBO



Pour l'étudiant·e
et/ou son ou sa représentant·e légal·e
le cas échéant (étudiant·e mineur·e)

Pascal Olivard
Président de l'UBO

Présidence

3 rue Matthieu Gallou
CS 93837
29238 Brest cedex 3

www.univ-brest.fr